

## Ouverture des candidatures pour devenir « Territoire engagé pour la Nature »

Depuis 2019, ce sont **42 communes et intercommunalités** en région Centre-Val de Loire qui ont développé des projets pour la préservation et la restauration de la biodiversité grâce au dispositif « Territoire engagé pour la nature ». L'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire (ARB) anime en région ce dispositif national qui vise à accompagner les collectivités à **définir et réaliser leurs actions**. Les nouvelles candidatures sont ouvertes depuis le **15 juin** et jusqu'au **15 décembre 2024**.

### Un accompagnement en faveur de la biodiversité

Pour faire face à l'urgence et au défi de reconquête de la biodiversité dans les territoires, **les collectivités locales** sont parmi les acteurs les plus pertinents pour insuffler l'énergie nécessaire et fédérer les acteurs locaux. « [Territoire engagé pour la nature](#) » constitue ainsi pour les collectivités de la région Centre-Val de Loire, qu'elles soient **rurales ou urbaines, initiées ou débutantes** en matière de biodiversité, une véritable opportunité de lancer des dynamiques territoriales autour d'**actions concrètes**.



En intégrant le **Club des engagés**, les collectivités renforcent leurs compétences et bénéficient également du **partage d'expérience** pour enrichir et faciliter la mise en œuvre de leurs actions. Elles peuvent notamment obtenir des conseils techniques, des outils, des contacts et une aide à la recherche de financements.

### Devenir « Territoire engagé pour la nature »

Les collectivités intéressées, communes ou intercommunalités (EPCI) sont invitées à déposer leurs candidatures jusqu'au 15 décembre. **Le dossier en ligne**, simplifié depuis la dernière édition, se constitue de plusieurs étapes :

- La **présentation** de la collectivité
- Les **pratiques actuelles** (en matière d'aménagement, de gestion des espaces verts, de mobilisation des agents et des habitants, etc.).
- Le **projet à 3 ans**

En effet, les collectivités s'engagent à agir concrètement à leurs échelles et à formaliser un plan d'action pour les 3 prochaines années pendant lesquelles elles seront accompagnées par l'ARB.

**Du 15 juin au 15 décembre**, l'Agence se tient à disposition des candidats dans le cadre de la construction des candidatures. Un **webinaire de présentation** permettra à la rentrée de **septembre** de répondre aux éventuelles interrogations. Les lauréats seront annoncés durant le **1er trimestre 2025** après évaluation des dossiers par le **jury** composé de :

- L'ARB
- La Direction Régionale de l'Office français de la biodiversité
- La Région Centre-Val de Loire
- La Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire (DREAL)
- Les départements du Cher et d'Eure-et-Loir
- Les Agences de l'eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie
- Le Cerema

## 21 nouvelles collectivités ont rejoint l'aventure en 2024

Parmi les 42 territoires, **7 nouvelles collectivités** ont intégré le dispositif TEN et **15 collectivités engagées dès 2021 ont renouvelé leur participation** en 2024. Certaines mèneront des projets de désimperméabilisation et de végétalisation pour mieux gérer les eaux pluviales et les épisodes de grosses chaleurs. D'autres réaliseront des diagnostics de leur patrimoine arboré afin de mettre en place une gestion adaptée. D'autres encore restaureront des mares, des haies ou des prairies humides. Toutes prévoient des actions de sensibilisation et de mobilisation de leurs habitants et acteurs locaux. Le 23 mai dernier à Mareau-aux-Prés, les collectivités ont pu présenter leurs projets et échanger ensemble lors de la **cérémonie de remise des diplômes**.

**En savoir plus :** <https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/agir/etre-accompagne/ten>

**Candidater :** <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/1ere-candidature-tencvl2024>



### A propos :

Créée en 2019, l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire (ARB) est un établissement public, cofinancée par le Conseil régional Centre-Val de Loire et l'Office français de la biodiversité, qui vise à faire émerger des initiatives cohérentes et durables pour la préservation de la biodiversité en région Centre-Val de Loire. Basée sur la coopération, l'ARB est portée par un collectif de 22 structures membres d'horizons très diversifiés. Grâce à son expertise, le collectif de l'ARB accompagne les acteurs du territoire dans leurs projets en faveur de la biodiversité. Il offre également un véritable centre de ressources, pour partager les connaissances, faciliter les coopérations et donner envie d'agir : le Portail de la biodiversité.

### Contact

**Alexandrine GAGNAIRE**

Chargée de mission Communication et mobilisation de la société

02 38 53 53 60 / 07 71 91 12 24

13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 ORLÉANS cedex 9